

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 15 avril 2016

L'an deux mille seize, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Bernard LAVOINE - Madeleine MARSOLLIER - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Françoise CAZIER.

ABSENTES EXCUSEES : Christine BERTHE (pouvoir à Jacquy MANIER), Sandrine TETU (pouvoir à Jean-Pierre BOUDINELLE).

Date de la convocation à domicile : 11 avril 2016

Date d'affichage du compte rendu : 29 avril 2016

ORDRE DU JOUR :

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

II. Budget 2016 :

M. le Maire présente le budget 2016 étudié et approuvé par la commission des finances le 12 avril en précisant qu'il s'agit d'un budget d'investissements prudent en raison de la baisse programmée des dotations, des subventions quasi inexistantes et des investissements à venir : obligation de mise aux normes des établissements recevant du public (ERP), création d'un lotissement. **Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 640 629,56 € et en section d'investissement à la somme de 336 126,20 €.**

Le budget primitif 2016 reprend :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2015 votés le 18 novembre 2015, relatifs aux dépenses non mandatées, à savoir 64 400 € et recettes non encaissées, soit 14 500 €,
- Pour mémoire, des écritures d'amortissement du fait de certains articles qui ont été mouvementés et qui font l'objet d'un amortissement depuis 3 ans :
 - le compte 21532 qui présente un solde débiteur de 13 188,11 € sera amorti en 10 ans,
 - le compte 2031 qui présente un solde débiteur de 15 428,43 € sera amorti en 5 ans.

Plusieurs projets sont présentés en section investissement, entre autres :

- **Opération 103 / cimetière & église** : 9 700 € (dont RAR = 4 700 € / crédits votés = 5 000 €)
 - **Restauration du Monument aux Morts** : après le nettoyage et les gravures (budget 2015), il reste le sous bassement à rénover en granit pour lequel un devis des Ets Carbonnier a été réceptionné pour 2 250 €, et l'entourage à réaliser avec pose de bordures en granit gris clair (devis demandé).

- Opération 105 / voirie : 61 300 € (dont RAR = 8 000 € / crédits votés = 53 300 €)
 - Rue de l'Égalité : 15 000 € ttc du croisement rue Henri Dunant jusqu'au cimetière,
 - Rue Saint-Médard : 11 700 € ttc comprenant travaux de préparation, pose et dépose de bordures et caniveaux avec reprise de chaussée,
 - Rue de Feuquières : travaux à réaliser en entente avec la commune de Feuquières-en-Vimeu, laquelle a accepté la réalisation d'un revêtement type COLBIFIBRE comprenant un enduit mono couche gravillonné et doublement par un enrobé coulé à froid fibré : 29 400 € ttc. La solution enduit bicouche pouvait être réalisée, mais une harmonisation des travaux s'impose.
 - Rue Thirard : accès chemin communal et bassin pluvial, réalisation d'une noue pour évacuation des eaux pluviales: 5 200 € ttc.

- Opération 106 / acquisition de matériel : 8 600 € (dont RAR = 700 € / crédits votés = 7 900 €)
 - Clôture aire de jeux : 1 000 €,
 - Guirlandes : 1 400 €,
 - Divers : 6 200 €.

- Opération 107 / stade, vestiaire : 20 700 €
 - Agencement du terrain de football : déplacement du stade de 15 à 20 mètres, remplacement de la main courante qui n'est plus aux normes, revoir l'éclairage. Un devis de la FDE 80 est attendu.

- Opération 109 / mairie : 70 000 € (dont RAR = 51 000 € / crédits votés = 19 000 €)
 - Acquisition d'un terrain, rue Henri Dunant, destiné à desservir le futur lotissement et permettre la création de lots constructibles.
 - Achat d'un bien et terrain, rue Pierre et Marie Curie.
 -

- Opération 110 / école : 2 090 €
 - Installation d'une alarme incendie.

- Opération 111 / accessibilité E.R.P. : 45 910 €
 - Frais d'études : 3 000 €,
 - Mise aux normes APC / école : 42 910 €.

Dans le cadre des reprises de concessions, des crédits seront à provisionner pour travaux. M. le Trésorier sera interrogé pour nous indiquer la marche à suivre précise.

La commission des finances suggère l'éventualité de faire appel à un emprunt de 100 000 €.

M. le Maire propose donc 2 budgets :

- 1^{er} budget sans emprunt, un budget sincère et serré, pour faire face aux investissements envisagés,
- 2^{ème} budget avec un emprunt de 100 000 € : le montant de l'emprunt inscrit en recettes d'investissement doit être réparti en dépenses de fonctionnement afin de respecter le principe de l'équilibre budgétaire.

M. le Maire présente l'état de la dette de la commune qui s'élève à 252 000 € au 31/12/2015 soit 384€/hab contre 469 €/hab pour la moyenne départementale. Ces emprunts seront respectivement soldés en 2019, 2023 et 2025.

Il serait tout à fait envisageable de ne pas emprunter mais la commune continuerait à puiser dans son fond de roulement : 36 000 € ont été prélevés en 2015. A noter que tous les investissements réalisés par la commune depuis 5 ans ont été autofinancés. Au 31 décembre 2015, le fond de roulement représentait 219 388 €, soit 334 €/habitant.

M. le Maire donne lecture des conclusions de l'analyse financière de la commune effectuée par Monsieur Le Moigne, comptable public de la Trésorerie de Friville-Escarbotin : la situation financière de la commune est saine et favorable au vu du compte administratif qui vient d'être voté et permet le recours à l'emprunt, ce qui permettrait d'épargner le fond de roulement de la commune en prévision de la réalisation du futur lotissement.

Compte tenu des taux d'emprunt très bas actuellement, la simulation d'un emprunt de 100 000 €/10 ans au taux de 2 % donne une annuité de l'ordre de 11 500 € : la commune peut faire face à cette charge supplémentaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires, avoir fixé le montant des subventions locales aux différentes associations, **approuve, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2016**, arrêté aux chiffres ci-dessus indiqués et **valide le recours à un emprunt de 100 000 € sur 10 ans**

III. Taux des contributions directes :

Dans un contexte économique difficile, des dotations à la baisse, des charges supplémentaires engendrées par les nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2014/2015 avec la mise en place des T.A.P. (Temps d'Activités Péri-scolaires), M. le Maire propose d'augmenter les taux des contributions directes pour cette année de manière raisonnable, à hauteur de 3 %, sachant que la dernière augmentation date de 2009.

Une simulation effectuée représente une augmentation moyenne de 25 €/foyer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à **l'unanimité des voix** de voter les taux des contributions directes pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2015 (%)	Taux 2016 (%)
Taxe d'habitation	21,09	21,72
Taxe foncière propriétés bâties	23,29	23,99
Taxe foncière propriétés non bâties	47,35	48,77
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	16,22	16,71

IV. Divers :

a. Acquisition du bien immobilier : 2, rue Pierre et Marie Curie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} mars 2016, l'a autorisé à relancer une proposition d'achat à hauteur de 44 000 € frais d'agence inclus, la première offre à 40 000 € ayant été refusée.

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que l'offre de 44 000 € a été retenue et demande désormais l'accord au Conseil pour finaliser cette acquisition, signer tous les documents nécessaires et notamment l'acte notarié d'acquisition de ce bien immobilier au prix de 44 000 € frais d'agence inclus et frais de notaire non compris.

Accord unanime du Conseil.

b. Gratification des agents ayant effectué 20 & 30 ans de service

Au titre du principe de la mise en œuvre obligatoire d'une politique d'action sociale au sein des collectivités territoriales imposée par la loi de modernisation du 2 février 2007, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des voix de récompenser les agents ayant effectué :

- 20 ans de service effectif au sein de la collectivité et d'attribuer ainsi à Madame Marie-Claude ROGER une prime exceptionnelle de 200 € qui fera l'objet d'un versement unique.
- 30 ans de service effectif au sein de la collectivité et d'attribuer ainsi à Monsieur Philippe DÉCLE une prime exceptionnelle de 300 € qui fera l'objet d'un versement unique.

Ces sommes seront imputées au compte 6478.

c. Demande d'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider les devis de travaux de voirie des Ets Colas pour un montant de 51 308 € HT et d'autoriser M. le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours destiné aux communes membres auprès de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel, d'un montant de 13 120 €.

d. Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité de demander une subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités pour laquelle les travaux de voirie sont éligibles à hauteur de 25 % du montant total HT des travaux, soit 12 827 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à demander cette subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités.

Par ailleurs, M. le Maire fait part aux membres du Conseil d'une demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques : les membres décident de ne pas donner suite.

VIII Droit d'initiative :

Mme Françoise Ancelin signale un trou en formation rue Henri Dunant, entre le monument aux morts et l'intersection rue de l'Égalité et rue Thirard.

M. Bernard Lavoine adresse à l'assemblée les remerciements du Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Bois de la Motte pour le prêt de la salle de Conseil.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		MARSOLLIER Madeleine	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Christian	
LECAT David		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
CALIPPE Jacky		CAZIER Françoise	
LAVOINE Bernard			